



École de la Plaine et École des 4 saisons

Chers Parents,

Vous l'avez appris, les écoles maternelles et élémentaires ouvriront à partir de la semaine du 11 mai leurs portes et sur le principe du volontariat.

La municipalité et les directeurs des écoles sont, d'ores et déjà, mobilisés afin de vous apporter tous les renseignements qui seraient souhaitables afin que cette rentrée se fasse dans des bonnes conditions.

Les classes ne pourront être ouvertes que sous certaines modalités :

- un maximum de 15 élèves par classes
- des masques pour l'ensemble des professeurs des écoles et des agents en relation avec les enfants ainsi que des masques pédiatriques pour les enfants qui auraient des symptômes liés au COVID 19
- la mise en place d'un protocole sanitaire
- les indicateurs territoriaux nous permettant d'être un département, dit « département vert »

Nous travaillons en collaboration, école et municipalité, sur l'organisation journalière qui sera mise en place jusqu'au moins le 2 juin 2020 et dont nous espérons pouvoir vous tenir informé au plus tôt.

Cependant, concernant la partie communale, et sous TOUTES RESERVES, il apparaît que les dispositions suivantes pourraient être prises :

- 1) Au vu du cadre imposé par le gouvernement, et des disponibilités que nous avons, à ce jour, en termes de locaux et de personnels, **il n'est pas possible et cela au moins jusqu'au 2 juin 2020** de prendre en charge les enfants qui ne seront pas en présentiels au sein de l'école sur le temps scolaire.
- 2) Dans la mesure du possible, nous organiserons, avec la SARCEL, les déjeuners. Seuls les enfants, en présentiels et dont vous aurez, avant le 4 mai, confirmé la présence à l'école avec un déjeuner sur place, pourront bénéficier des repas. (Nous vous confirmerons semaine prochaine, cette disposition)
- 3) Seuls les enfants présents sur le temps scolaire à l'école pourront bénéficier de la garderie. Toutefois, nous sommes à votre écoute pour des cas particuliers. Le but étant de trouver des solutions adaptées autant que possible.

Afin d'être en mesure de réussir, ensemble, ce déconfinement progressif et ce retour à l'école, vous le comprendrez, nous avons besoin de **connaître rapidement** l'effectif réel des enfants pouvant être en présentiels. L'équipe éducative vous transmettra ensuite le planning de vos enfants.

Nous vous remercions, donc, de nous faire retour sur votre choix concernant la reprise ou non de votre enfant tant au sein de l'établissement scolaire que sur sa présence à la cantine. Nous portons votre attention, concernant la cantine, que votre choix sera effectif jusqu'à la date du 2 juin.

Enfin, nous vous rappelons, que tous les dispositifs peuvent être remis en question jusqu'à la date du 7 mai et que les professeurs des écoles et la municipalité ne sauront être mis en cause si tel était le cas.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre compréhension, l'équipe municipale et les directeurs des écoles restent attentifs à vos interrogations et y répondront autant que faire se peut.

Jean-Claude MORINEAU pour la Mairie

Annabelle DAVIET pour l'école Maternelle – L'école des 4 saisons

Patrick CIVRAIS pour l'école Élémentaire – L'école de la Plaine

Le questionnaire suivant doit IMPERATIVEMENT être retourné avant le lundi 4 mai

Bulletin à retourner :

Conjointement pour l'école élémentaire : ce.0790591N@ac-poitiers.fr / communevilliersenplaine@orange.fr

Conjointement pour l'école maternelle : ce.0790932J@ac-poitiers.fr / communevilliersenplaine@orange.fr

✂.....

Nom : Prénom :, responsable légal de

(nom et prénom de l'enfant) : en classe de :

autorise n'autorise pas, mon enfant à reprendre l'école à partir du 12 mai et selon le calendrier établi par l'équipe pédagogique.

autorise n'autorise pas, mon enfant à prendre le déjeuner au sein de l'école, lorsque celui-ci est en présentiel. Je prends note que ma décision sera effective jusqu'au 1^{er} juin inclus.

autorise n'autorise pas, mon enfant à être pris en charge par le personnel de la garderie, selon les modalités sanitaires en vigueur, lorsque celui-ci est en présentiel. Je prends note que ma décision sera effective jusqu'au 1^{er} juin inclus.

J'ai pris connaissance que les modalités de reprise me seront communiquées semaine prochaine et que les dispositifs énoncés peuvent évoluer, changer ou disparaître selon les informations qui pourraient arriver de l'Etat d'ici aujourd'hui et jusqu'au 7 mai.

Signature :